



Revalorisation de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2020

Afin de soutenir les familles les plus fragilisées économiquement, le Gouvernement a décidé d'augmenter pour la rentrée 2020 et à titre exceptionnel, l'Allocation de Rentrée Scolaire de 100 €.

Les modalités de versement restent identiques, **aucune démarche supplémentaire de l'utilisateur n'est à effectuer.**

- **Le versement est automatique pour les enfants de 6 à 15 ans dès lors que le dossier allocataire est à jour.**
- Pour les enfants âgés de 16-18 ans, il conviendra d'indiquer la situation de chaque enfant via la téléprocédure accessible dans « Mon compte ».

L'Ars sera versée à **partir du 18 août**

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux montants pour la rentrée 2020 :

Âges	Montants 2019	Montants 2020
6-10 ans	369,95 €	469,97 €
11-14 ans	390,35 €	490,39 €
15-18 ans	403,88 €	503,91 €